



Licenciement pour inaptitude suite AT

Par **igins**, le **18/06/2013** à **00:44**

Bonjour

Lorsqu'un accident du travail a été consolidé par la CPAM, en maladie, s'il y a inaptitude et licenciement par la suite, est ce que l'indemnité spéciale ainsi que le paiement du préavis s'applique ?

Par **P.M.**, le **18/06/2013** à **08:12**

Bonjour,

Ce n'est pas parce qu'il y a eu consolidation que l'inaptitude n'est pas consécutive à l'accident du travail et donc les indemnités particulières doivent s'appliquer...

Par **igins**, le **18/06/2013** à **08:23**

Bonjour et merci pour votre réponse.

Je viens de passer ma 2^{em} visite médicale 15 jours après la 1^{ere} , déclaré inapte a mon poste + ports de charge+position debout prolongée .

Je suis reconnu travailleur handicapé suite a cette accident du travail.

Ne sachant pas ce que mon employeur a l'intention de faire (car il n'accepte pas ma situation).

Pourriez vous, m'informer sur ce qu'il va se passer durant le mois a venir ?

Cordialement.

Par **P.M.**, le **18/06/2013** à **08:53**

Bonjour,

L'employeur devrait déjà consulter les Délégués du Personnel s'il y en a dans l'entreprise à propos des possibilités de reclassement et tout faire pour tenter de vous faire des propositions...

S'il n'y en a pas, il devrait par courrier séparé vous faire part qu'il n'y en a pas avant de vous convoquer à l'entretien préalable de licenciement...

Si au bout d'un mois, vous n'êtes ni reclassé, ni licencié, il doit reprendre le versement du

salaire, mais entre-temps, je vous rappelle que vous avez droit à l'[ITI](#)...